



Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

INTEGRATION DES REFUGIES- REGULARISES CONTEXTE ET ENJEUX

20 SEPTEMBRE 2018



Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

PRESENTATION DE LA FEDERATION

2018

Fédération des acteurs de la solidarité (ex-FNARS) : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

La Fédération Pays de la Loire
62 associations et organismes adhérents
Une **centaine** d'établissements
2 200 bénévoles et administrateurs
Plus de **1 600** salariés
80 000 personnes accueillies/accompagnées chaque année

La Fédération en France
900 associations et organismes adhérents
2200 établissements
Des centaines de bénévoles et administrateurs
Plus de **12 000** salariés
600 000 personnes accueillies/accompagnées chaque année

NOS ADHÉRENTS

En Loire Atlantique

Adoma, AISL, ANEF FERRER,
Aurore – l'Entr'act, La Maison, L'Apais,
L'Etape, Les Eaux Vives, Les Résidences
Soleil, Ménage Service 44, Saint Benoît
Labre, Toit à Moi, SIAO 44, Trajet, Une
famille un toit 44, ASC – Trait
d'Union, France Horizon, Groupe SOS
Solidarités, CIMADE, Secours Catholique

En Maine et Loire

Abri de la Providence, Abri des
Cordeliers, Adoma, Aide Accueil, Angers Mob
Service, ASEA 49 - CAVA, ASDIES, Bon
Pasteur, CCAS d'Angers, La
Gautrèche, Envol, Fil d'Ariane
Jardin de Cocagne, L'Eclaircie, Les Restos du
Cœur, Ménage Service Angers, Ménage
Service Cholet, Filalinge, Pouancé
Entr'aide, Resto Troc, Solidar'auto 49, SOS
Femmes, ATIMA, France Horizon,
CIMADE, Secours Catholique

En Mayenne

Copainville, Revivre, Entr'aide
Avenir, Secours Catholique

En Sarthe

AFIC, AISP, ATRE Chantier, France
Horizon, CFI, Centre Social des Quartiers
Sud, Etablissement Public d'Arnage,
Inservet, Tarmac, Montjoie Insertion, Pain
Contre la Faim, Secours Catholique

En Vendée

APSH, ARIA, AREAMS, Ménage Service
85, Passerelles, Secours
Catholique, CIMADE

NOS DOMAINES D'EXPERTISE



L'accompagnement
social global avec et
pour les personnes les
plus démunies

La Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire accompagne ses adhérents et professionnalise l'ensemble des acteurs de l'Economie sociale et solidaire autour de 8 grands domaines d'expertise : l'hébergement et l'accès au logement,

l'insertion par l'activité économique et l'accès à l'emploi, l'accès aux soins et à la santé, l'accueil et l'accompagnement des migrants et des demandeurs d'asile, la parentalité, le développement de la vie associative, les logiques de coopération-mutualisation, le renforcement du pouvoir d'agir et la participation citoyenne.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

INTEGRATION DES REFUGIES- REGULARISES

CONTEXTE ET ENJEUX

20 SEPTEMBRE 2018

Projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie



Un bilan mitigé de la dernière réforme de l'asile (2015)

- Une loi tous les 2 ans depuis 1993 (28^{ème} depuis 1980...)
- Ce projet de loi intervient près de trois ans après la réforme de l'asile votée en 2015 alors qu'une nouvelle **réforme au niveau européen** est en cours de renégociation, ce qui obligera rapidement la France à remodifier, de nouveau sa législation concernant l'asile.
- **L'objectif d'enregistrement de la demande** d'asile fixée à 3 jours prévue en 2015 n'est pas effectif, délai pendant lequel les demandeurs d'asile n'ont droit à aucun hébergement dédiés ni aucune allocation et sont tributaires des associations caritatives ou du 115 pour leur besoins élémentaires. Là où le projet de loi accélère l'instruction de la demande d'asile, les moyens ne sont donc pas suffisamment pris pour accélérer l'enregistrement des demandes qui est pourtant source de graves dysfonctionnements sur le dispositif d'accueil.
- La réforme de l'asile en 2015 avait affirmé le **modèle CADA** comme pivot du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile. Ce cadre est non seulement protecteur pour les personnes et les associations mais assure également une qualité d'accompagnement à la demande d'asile. Le développement depuis 2015 de dispositifs d'urgence, plus coûteux et de moindre qualité d'accompagnement laisse les demandeurs d'asile dans une situation d'inégalité de traitement face à la demande d'asile, souvent à la rue et sans accompagnement.



- **Une procédure d'asile qui s'accélère au détriment de la reconnaissance des besoins de protection des personnes**
- Objectifs annoncés par le Gouvernement:
 - **la réduction des délais** d'instruction de la demande (6 mois d'instruction totale),
 - **le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière** et
 - **l'amélioration de l'accueil des étrangers admis au séjour** pour leurs compétences et leurs talents.

Pour cela, la loi est obligée de prévoir un certain nombre de dispositions pour rendre effectif ces délais notamment :

- Une diminution du délais pour demander l'asile de 120 à 90 jours (au-delà, passage en procédure accélérée)
- Une **accélération des délais de convocation** à l'entretien par l'OFPRA
- Une **accélération de la notification des décisions de l'OFPRA** Une augmentation du nombre de placement en procédure accélérée



Projet de loi publié le 10 septembre

- **Le Conseil Constitutionnel a validé début septembre la loi adoptée le 1^{er} août** (Non-conformité portant sur des points de procédure parlementaire...Alors que pour la première fois, la loi évoquait l'enjeu des déplacés environnementaux, cette disposition a été déclarée non conforme à la Constitution pour des raisons de procédures
- **Les avancées**
 - les bénéficiaires de la protection subsidiaire (une protection complémentaire au statut de réfugié qui représentait 42 % des décisions d'accord Ofpra et CNDA en 2017) se verront accorder une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans et non plus un titre d'un an renouvelable par périodes de deux ans
 - Les demandeurs d'asile pourront travailler à partir de six mois après leur entrée sur le territoire, contre neuf mois aujourd'hui. Mais en pratique, l'autorisation de travail restera soumise à un régime restrictif.
 - La réunification familiale est étendue aux frères et sœurs pour les mineurs non accompagnés ayant obtenu une protection : les parents les rejoignant pourront désormais venir avec les enfants mineurs dont ils ont la charge.



- Contexte de pénurie de places d'hébergement+ un manque réel des moyens d'accompagnement social, administratif et juridique des **demandeurs d'asile non hébergés**.
- A travers l'accélération des délais d'instruction de la demande d'asile, c'est bien la **garantie des droits des demandeurs d'asile qui est remis en cause**.



Le dispositif national d'accueil face au travail social : une complémentarité difficile à trouver.

- **L'accélération des délais et l'évolution du travail social**

Impact de l'objectif d'accélération relatif à la procédure d'asile sur la qualité d'un accompagnement accéléré et devra évoluer pour se concentrer sur l'essentiel, au risque qu'il ne se réalise au détriment de certaines missions indispensables comme la préparation à l'entretien, l'accès aux soins ou l'ouverture des droits par exemple

- **L'accélération des délais de sortie** des lieux d'hébergement pour DA avec des fins de prises en charge plus rapides, soit à l'issue du mois au cours duquel la personne n'est plus autorisée à se maintenir sur le territoire. Puisque les décisions de la CNDA prendront effet immédiatement à l'audience et non plus à leur notification, les BPI et déboutés auront donc moins de temps pour préparer leur sortie des dispositifs d'hébergement avec les travailleurs sociaux. Les prolongations exceptionnelles resteront toujours possibles mais interviendront plus rapidement.

- **Un système d'orientation directif sans proposition concrète d'hébergement dans le dispositif national d'accueil**

les conditions matérielles d'accueil seront conditionnées à l'acceptation de la proposition d'hébergement « ou le cas échéant, de la région d'orientation déterminée », selon un schéma national de répartition des demandeurs d'asile par région et plus seulement à l'acceptation d'une proposition effective de l'OFII d'une place d'hébergement. Aucune garantie d'une offre concrète d'hébergement n'est prévue dans le texte.

RAPPORT TACHE

RAPPORT TACHE

- **19 février dernier un rapport au Premier Ministre portant sur « *72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers en France* »**
- **260 000 titres de séjour ont été délivrés en 2017** dont la moitié à des personnes primo-arrivantes. Pourtant, les étrangers restent soumis à de nombreuses difficultés d'apprentissage de la langue, d'accès à l'emploi, au logement, aux droits sociaux qui freinent leur insertion et leur intégration.

RAPPORT TACHE

- **Pour faciliter l'accès aux droits** , simplifier les démarches administratives et diminuer le nombre de rendez-vous en Préfecture:
- en systématisant la délivrance de titres de séjour pluriannuels
 - en dématérialisant les démarches.
 - Notons également la proposition d'une carte provisoire de réfugié pour l'ouverture immédiate des droits dans l'attente des documents définitifs d'état civil et l'objectif d'un accès au RSA dès la notification du statut « en lissant la bascule de l'ADA au RSA pour éviter les ruptures ».

RAPPORT TACHE

→ Investir dans l'apprentissage de la langue :

Actuellement, seulement 66% des bénéficiaires de cours de français atteignant le niveau A1

- doublement des heures d'apprentissage (400 heure voire 600 heures pour les publics les plus éloignés du français).

- Accès au français dès le début de la procédure (sauf pour les personnes provenant de pays sûrs)
- Augmenter « ouvrir l'école aux parents ».

RAPPORT TACHE

→ **Soutenir l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des primo-arrivants :**

- autoriser les DA à travailler 6 mois après le dépôt de la demande d'asile (lorsqu'il n'y a pas de décisions dans ce délai).
- Si le rapport pointe très justement les difficultés spécifiques d'accès à l'emploi des primo-arrivants et les besoins d'un accompagnement dédié, on peut regretter que les mesures d'accompagnement vers l'emploi et d'accès à la formation professionnelle se limitent aux bénéficiaires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).
- ouvrir la Garantie Jeunes le plus tôt possible pour les jeunes réfugiés, en étendant (si besoin) la durée de celle-ci à 18 mois et en y intégrant une prestation d'apprentissage du français.

RAPPORT TACHE

→ Accès aux soins :

- le lancement d'un plan d'action national pour la prise en charge des états de stress post-traumatique déclinés par les ARS

– Accès au logement des réfugiés :

le rapport se contente de rappeler les objectifs de l'instruction peu ambitieuse du 12 décembre qui prévoit la mobilisation de 20 000 logements dont 15 000 destinés aux réfugiés sortant de CADA ou de CHU, 2500 pour la plateforme DIHAL et 2500 autres pour les personnes « réinstallés » à la demande du HCR.

Vers une stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés

Des mesures

→ **Création de la Délégation Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).** Nommé le 24 janvier 2018, le DIAIR intervient dans:

- la maîtrise de la langue française ;
- l'accès au logement ;
- l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- l'accès aux droits ;
- la prise en charge sanitaire et sociale ;
- l'accès à l'éducation et à la culture.

Il s'agit d'une coordination et une mobilisation globale des acteurs à tous les niveaux : administration centrale ou déconcentrée, collectivités territoriales mais aussi associatifs et de la société civile.

+ suivi du programme de réinstallation

Une stratégie nationale

→ **Priorité transversale n° 1 : Renforcer le pilotage de la politique d'intégration des réfugiés national et local**

- Élargissement des Schémas Régionaux de l'accueil des demandeurs d'asile à la thématique de l'intégration des réfugiés
- Comités de pilotage régionaux et départementaux sur la politique de l'asile et l'intégration des réfugiés (accueil et hébergement, éloignement, intégration)
- Coordonnateurs régionaux et départementaux de la politique de l'asile et de l'intégration des réfugiés
- Désigner des référents locaux dans chaque administration et opérateur de l'Etat et établir un diagnostic territorial sur le parcours d'accès aux droits du réfugié
- Formaliser l'engagement des élus locaux pour l'intégration des réfugiés dans le cadre d'une convention
- Anticiper les politiques publiques de coopération par l'échange de bonnes pratiques entre pays européens
- Encourager les études sur l'intégration des réfugiés

Une stratégie nationale

- **Priorité transversale n° 2 : Engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration renforcé**
- Axe 1 : Rénover le contrat d'intégration républicaine (réduction des délais de convocation et modernisation des modules)
 - Axe 2 : Proposer aux réfugiés un accompagnement individuel vers l'intégration:
 - Proposer aux réfugiés un accompagnement global par des travailleurs sociaux pendant six mois (confié aux SPADA)
 - Créer un fonds de soutien aux actions innovantes en faveur des réfugiés
 - plateforme numérique institutionnelle interministérielle,
 - Axe 3 : Garantir une prise en charge adaptée des femmes réfugiées vulnérables (formations sur le genre, la santé sexuelle et migration / sécurité dans les structures d'hébergement, couloir humanitaire pour femmes yézidiennes)

Une stratégie nationale

→ **Priorité n° 3 : Améliorer la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi des réfugiés**

- Doublement du volume de cours de langue dès 2019, de 200 à 400 heures maximum dans le cas général, afin de se rapprocher des meilleurs standards (allemands, norvégiens).
- 600 heures de cours pour les publics ne sachant ni lire ni écrire (environ 3500 personnes concernées).
- Amélioration des formations, avec des classes plus petites, plus homogènes et des outils pédagogiques plus modernes.
- Développement de modules de formation linguistique à visée professionnelle
- Expérimenter les cours de français pour les demandeurs d'asile inscrits dans le cadre de programmes spécifiques (relocalisation, visa au titre de l'asile)
- Valoriser les diplômes et compétences (actualiser les textes juridiques droits réfugiés et PS)
- Faciliter la reprise d'étude
- Mobilisation du service public de l'emploi et les employeurs (HOPE)
- Accompagner les -25ans
- Apprentissage, entrepreneuriat

Une stratégie nationale

→ **Priorité n° 4 : Garantir l'accès au logement des réfugiés**

- Axe 1 : Une politique ambitieuse de captation de logements à la hauteur des enjeux (bailleurs sociaux, privés)
- Axe 2 : Favoriser la mobilité des réfugiés dans le cadre d'un parcours résidentiel adapté (plateforme DIHAL, mobilité, permis,...,
- Axe 3 Accompagner les réfugiés vers et dans le logement
- Axe 4 : Développer les structures d'hébergement transitoires avec un accompagnement (CPH, 1000 places en logements passerelles pour réinstallés, promotion de l'hébergement chez l'habitant, FJt, RS,

Une stratégie nationale

→ **Priorité n° 5 : Améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et des réfugiés**

- Médiation et interprétariat
- Détection et suivi des vulnérabilités
- Informations sur le système de santé
- Information de professionnels de santé
- EMPP
- Mutualisation de postes d'IDE ou psycho entre structures

Une stratégie nationale

→ **Priorité n° 6 : Améliorer l'accès aux droits**

- Axe 1 : Réduire les délais d'ouverture des droits (titres pluriannuels pour les PS, réduction des délais d'instruction de la demande d'asile, attestation familiale provisoire dans l'attente des documents de l'OFPRA pour les BPI, échanges d'informations entre administrations – CNAM et Préfecture-, amélioration des liens entre domiciliation asile et de droit commun, faciliter l'accès aux comptes bancaires
- Axe 2: Mieux former les travailleurs sociaux (partenariat ADF/IFET/MI)
- Axe 3: simplifier la réunion de la cellule familiale (suppression de la condition de régularité pour obtenir la carte de résident pour les membres de famille de réfugiés, fluidification de la réunification familiale

Une stratégie nationale

→ **Priorité n° 7: Favoriser les liens entre réfugiés et la France**

- Axe 1 : S'appuyer sur la société civile pour favoriser l'intégration sociale et culturelle
- Axe 2 : Renforcer la participation active du public réfugié à la vie citoyenne (réserve citoyenne, service civique)
- Axe 3 : Favoriser l'accès à la culture des réfugiés et le dialogue interculturel ('accès et pratique culturelle, activités de loisir dans les structures d'hébergement pour DA et réfugiés)
- Axe 4 : Développer les activités sportives
- Axe 5 : Changer les regards sur le public réfugié

Une stratégie nationale

- **Une politique d'intégration axée sur les réfugiés qui mobilise les acteurs:**
 - Logement: bailleurs, associations, résidences
 - Emploi: pole emploi, formation, ...
 - Société civile
 - ...

- **Points de vigilance sur la mise en concurrence des publics. La stratégie d'intégration des réfugiés ne doit pas se faire au détriments des autres populations vulnérables**

Une stratégie nationale

→ **Attention à porter à la déclinaison régionale ou locale de cette politique:**

- **PDALHPD (plan départemental pour l'accès à l'hébergement et au logement des personnes démunies)**
- **SRADAR (schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés)**
- **Projet Régional de Santé avec le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins**
- **Pacte Territorial d'Insertion**
- ...